

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 16 juillet 2018 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- M. Michel Croteau, maire
- Mme Jocelyne Boivin, conseillère
- M. Yvan Duval, conseiller
- M. Clément Gignac, conseiller
- M. Jean-Sébastien Sheedy
- M. Claude Tessier, conseiller
- M. Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTES:

- Mme Vivian Viviers, directrice générale
- Mme Roxane Ouellet, inspectrice municipale

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2018 ;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspectrice municipale ;
 - a. Dossier 376, chemin Thomas-Maher ;
 - b. Vidange de fosses septiques (saisonniers) ;
7. Rapport de la directrice générale ;
 - a. Signature entente pour analyse des échantillons d'eau potable au Club Nautique St-Louis ;
 - b. Signature entente pour la disposition des animaux sauvages morts sur notre territoire ;
8. Adoption du Règlement de construction (2018-260) ;
9. Avis de motion relativement au Règlement no 2018-261 concernant la gestion contractuelle ;
10. Dossier Club Nautique et 6 à 8 ;
11. Dossier Hôtel de Ville ;
12. Autres sujets ;
13. Période de questions
14. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter après avoir ajouté le sujet suivant au point 7 :

c) Glissières de sécurité.

CA-078-2018 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté après avoir ajouté le point 7 c).

ADOPTÉ

3.- Adoption du procès-verbal de la séance du 18 juin 2018

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 18 juin 2018.

CA-079-2018 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 18 juin 2018 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

4.- Adoption des listes et rapports mensuels

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois de juin 2018 ;
- Conciliation bancaire au 30 juin 2018 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de juin 2018.

CA-080-2018 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois de juin 2018 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

5.- Certificats de crédits disponibles

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de juillet 2018.

CA-081-2018 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

6.- Rapport de l'inspectrice municipale

Mme Ouellet mentionne aux membres du conseil que 17 permis et certificats ont été émis en mai pour un montant de 43 700 \$. Le cumulatif d'émission des permis au 30 juin 2018 est de 1 508 765 \$.

a) Dossier 376, chemin Thomas-Maher

Mme Ouellet remet aux membres du Conseil des photos d'arbres à couper sur la propriété du 376, chemin Thomas-Maher. Il y en a plusieurs à couper car ils sont malades ou morts. Il est convenu de l'autoriser à les couper conditionnellement à ce qu'un professionnel soit consulté pour établir l'état de santé de ces arbres et qu'un rapport nous soit fourni.

b) Vidange de fosse septique (saisonniers)

Mme Ouellet mentionne aux membres avoir reçu une nouvelle demande d'un citoyen qui déclare être saisonnier et qui ne veut pas que sa fosse soit vidangée aux deux ans mais bien aux quatre ans comme auparavant.

Après discussion, le Conseil s'en tient à la décision prise par résolution il y a quelques années à l'effet que la vidange de fosse septique se fait automatiquement tous les deux ans.

Mme Ouellet ajoute que les vidanges de fosses sont terminées pour cette année. Il y en a treize qui sont à reprendre dans la semaine du 6 août et quatre se sont avérées non conformes.

CA-082-2018 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de l'inspectrice municipale.

ADOPTÉ

7.- Rapport de la directrice générale

Mme Viviers remet aux membres du conseil la correspondance suivante :

- Lettre en date du 21 juin 2018, de M. Robert Dorion du Groupe Altus annonçant la nomination de M. Sylvain Méthot à titre d'évaluateur signataire du rôle;
- Lettre en date du 5 juillet 2018 adressée à Mme Marie-Michèle Aubé, coordonnatrice du Club Nautique St-Louis, concernant un rapport d'événements.
- Certificat de conformité de la MRC de la Jacques-Cartier concernant le zonage pour l'enfouissement des citernes pour incendie, en date du 20 juin 2018.

a) Signature de l'entente intermunicipale pour analyse des échantillons d'eau potable au Club Nautique St-Louis

Mme Viviers a transmis aux membres du Conseil une lettre de M. Marcel Grenier de la Ville de Ste-Catherine concernant les ententes intermunicipales.

Pour ce qui est de l'entente intermunicipale pour l'analyse des échantillons d'eau potable au Club Nautique St-Louis, le coût est de 925 \$ pour l'été incluant les frais d'administration.

CA-083-2018 Sur proposition de M. Yvan Duval dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil autorise la directrice générale à signer l'entente intermunicipale pour l'analyse des échantillons d'eau potable au Club Nautique St-Louis.

ADOPTÉ

b) Signature de l'entente intermunicipale pour la disposition des animaux sauvages morts sur notre territoire

Mme Viviers a transmis aux membres du Conseil une lettre de M. Marcel Grenier de la Ville de Ste-Catherine concernant les ententes intermunicipales.

Pour ce qui est de l'entente intermunicipale pour la disposition des animaux sauvages morts sur notre territoire, le coût serait de 250 \$ par animal incluant la rédaction des rapports au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et le transport de l'animal au site d'enfouissement de la *Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf*.

CA-084-2018 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil autorise la directrice générale à signer l'entente intermunicipale pour la disposition des animaux sauvages morts sur notre territoire.

ADOPTÉ

c) Glissières de route

Mme Viviers a transmis aux membres du Conseil copie de deux soumissions de la firme Les Glissières de sécurité J.T.D. inc. concernant la réparation des glissières de route.

Une première soumission au montant de 3 383,02 \$ suite à un accident survenu sur le Chemin Thomas-Maher et une seconde au montant de 1 799,36 \$ pour resserrer des câbles et remplacer des poteaux. Ces montants incluent les taxes.

CA-085-2018 Sur proposition de M. Jacques Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil donne mandat à la firme Les Glissières de sécurité J.T.D. inc. de procéder aux réparations des glissières de route suivant les soumissions produites.

ADOPTÉ

8.- Adoption du Règlement de construction (2018-260)

Michel Croteau, soumet pour adoption le Règlement de construction numéro 2018-260.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2018-260 et renoncent à sa lecture.

CA-086-2018 Il est proposé par Monsieur Claude Tessier, et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2018-260, tel que rédigé.

ADOPTÉ

9. Avis de motion relativement au Règlement no 2018-261 concernant la gestion contractuelle.

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le Conseiller Claude Tessier, qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté concernant la gestion contractuelle, dont le projet est joint au présent avis de motion.

10.- Dossier Club Nautique et 6 à 8

Mme Jocelyne Boivin mentionne que la réunion du C.A. du Club Nautique se tiendra dans les prochains jours et qu'il y aura réévaluation à la fin de la saison.

Pour ce qui est des 6 à 8, tout fonctionne bien et il y a beaucoup de personnes qui y participent.

11.- Dossier Hôtel de Ville

M. Michel Croteau mentionne que les travaux devraient commencer sous peu et que nous devrions être dans les délais pour livraison au début décembre.

L'arpenteur est passé aujourd'hui pour indiquer les limites du terrain. Le déboisement sera fait cette semaine et les travaux commenceront après les vacances de la construction.

12- Autres sujets

13.- Période de questions

Une citoyenne demande si on pourrait faire quelque chose concernant le bruit sur le lac, la musique forte, les actes indécents, ceux qui urinent et défèquent dans le lac etc. Il y a également la vitesse et le manque de respect. Le maire répond qu'il a déjà fait des demandes à la Sûreté du Québec et qu'il leur demandera une nouvelle rencontre pour en discuter.

Il y a aussi de nombreuses plaintes pour la musique très forte, les feux d'artifice et les bateaux qui font des courses sur le lac et souvent tard le soir.

14.- Levée de la séance

La séance est levée à 20h20.

CA-087-2018 Sur proposition de M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h20.

ADOPTÉ

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

Michel Croteau
Maire